L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN, 18 SEPTEMBRE 1887. 61ème Année

FEUILLETON.

No 9. Commencé le 24 juillet.

LE MILLION DU PÈRE RACLOT

—PAR—

EMILE RICHEBOURG

—Suite—

Le notaire se contenta de répondre par un mouvement de tête.

—Je pense, monsieur Rousselet, poursuivit la jeune fille, que vous ferez un inventaire.

—Assurément, mademoiselle, car sans inventaire et les actes y attachés, vous ne pourriez pas entrer légalement en possession de votre héritage.

—Tout ça coûtera beaucoup ?

—Dame, oui, répondit le notaire, attachant son regard scrutateur sur le visage de Marthe ; du reste, mademoiselle, les droits de domaine, les droits fiscaux, si vous aimes mieux, sont fixés par la loi.

—Enfin ! murmura la jeune fille.

Elle reprit à haute voix :

—Une dernière chose à faire, monsieur Rousselet, sera de mettre en vente le château et le domaine d'Aubécourt.

—Pourquoi, mademoiselle ?

—Parce que ce qu'il nous faut surtout, c'est de l'argent, beaucoup d'argent ; nous ferons argent de tout.

—Oh ! oh ! pensa le notaire, est-ce qu'elle aurait aussi hérité de l'avarice de son père ?

M. Rousselet, tout d'abord séduit par la grâce charmante de la jeune fille, commençait à se refroidir singulièrement.

—Mademoiselle, répondit-il, je crois devoir vous dire que le château n'est pas d'une vente facile ; il est branlant de toutes parts et a besoin de réparations urgentes.

—Qu'on paye ce qu'on doit payer, c'est bien, répliqua Marthe ; mais je ne me parles pas de dépenser un sou autrement.

—Alors, vous ne trouverez pas d'acquéreur pour le château, une ruine.

—Eh bien, qu'il tombe, qu'il s'écroule ! s'écria Marthe avec une sorte d'emportement.

Puis calme, elle continua :

—Nous vendrons seulement le domaine et les bois qui en font partie.

—Si je vous comprends bien, mademoiselle, vous voudriez vendre immédiatement.

—Oui, oui....

—Et, autant que possible, argent comptant.

—Oui, monsieur, voilà bien ce que je voudrais.

—Chose extrêmement difficile. Pour se rendre acquéreur du domaine et des bois qui en dépendent, il faut avoir une fortune relativement considérable, et, je ne vous le cache point, mademoiselle, je ne vois pas de tout ou vous trouveres un acquéreur. Assurément, on peut mettre le domaine en vente, mais peut-être faudra-t-il attendre plusieurs années avant qu'un acquéreur sérieux se présente.

—Nous ne voulons pas attendre, monsieur Rousselet.

—Oui, puisque vous voules réaliser immédiatement ; seulement, à l'impossible nul n'est tenu.

—Et pourtant, il nous faut de l'argent.

—Vous en aves, puisque je vous donne l'assurance que vous trouveres au moins quatre cent mille francs dans la caisse de M. Raclot.

—Ce n'est pas assez. Monsieur Rousselet, il faut absolument vendre le domaine. On ne trouvera pas un acquéreur ; dites-vous ; eh bien ! vous vendrez par morceaux, par lots.

—Soit ; dans ces conditions, l'opération peut réussir.

Maintenant, parlons des autres propriétés ; avez-vous aussi l'intention de les vendre ?

—Nous vendrons la ferme des Treilles qui se compose en grande partie de vignes.

—Et celle du Courant ? Et celle des Bouquets ? Et les herbages de Neue et de la Hourie ?

—Nous n'avons pas à les vendre, monsieur Rousselet.

—Alors, vous gardez les deux fermes et les clos ?

La jeune fille regarda le notaire et un sourire courut sur ses lèvres.

—Dans ce cas, ajouta M. Rousselet, vous aurez besoin d'un régisseur.

La jeune fille eut un nouveau sourire.

—Les clos et les deux fermes ne m'embarrassent pas, dit-elle. Monsieur Rousselet, continua-t-elle, les deux clos eut été fermés par la réunion d'un certain nombre de parcelles de prairies acquises successivement par mon père ; les actes que vous avez le vous diront quels étaient les anciens propriétaires ; ils sont dits, je pense, vingt, peut-être ; quant aux fermes, celle du Courant appartenait, lorsque mon père l'a achetée, à Mme veuve Lambert et à ses deux jeunes enfants ; celle des Bouquets était la propriété des enfants mineurs Charbonnet.

—Oui, mademoiselle.

—Eh bien, monsieur Rousselet, reprit Marthe, en élevant la voix, vous, mon mandataire, ayant pouvoir d'agir en mon nom, vous rendrez à Mme Lambert et à ses enfants la ferme du Courant, aux enfants Charbonnet, la ferme des Bouquets et les parcelles de prairie à ceux qui en ont été dépossédés.

Le notaire s'était dressé debout comme par un ressort.

—Que dites-vous, mademoiselle ! exclama-t-il ?

—Je dis, monsieur, répondit la jeune fille en se levant à son tour, que l'heure de la justice est venue, je dis qu'il est grand temps de rendre à des malheureux ce qui leur a été pris.

—Ah ! s'écria le notaire, la gorge serrée par l'émotion, je comprends, je comprends enfin !

—Eh bien, monsieur Rousselet, voulez-vous toujours être avec moi ?

—Si je le veux ! répondit-il, les yeux pleins de larmes, si je le veux !.... Oh ! mademoiselle ! Oh ! noble enfant !

Il essuya vivement ses yeux et continua :

—Pardonnez à mon émotion, mademoiselle, et laissez-moi vous contempler, laissez-moi vous admirer !

—Oh ! monsieur, dit Marthe, devenue toute rouge, vous me rendez confuse, honteuse !

—Pardonnez-moi encore, mademoiselle ; mais ce que vous voulez faire est si beau, si grand !....

—Mon devoir, monsieur.

—Oh ! votre devoir !

—Strictement mon devoir, monsieur Rousselet. Je sais tout, monsieur, je sais par quelles manœuvres honteuses, odieuses, mon malheureux père s'est enrichi, et je veux autant qu'il me sera possible, consoler ceux qu'il a mis dans la peine, essuyer les larmes des victimes, rendre aux orpheline le pain arraché à leur bouche, réparer, enfin, tout le mal qu'il a fait ; je ne veux pas que, comme sa vie, la mémoire de mon père soit maudite.

—Mademoiselle Marthe, les victimes publieront en vous bénissant.

—Ah ! je ne demande qu'une chose, monsieur, vivre en paix avec moi-même.

—C'est bien. Mais ne restons pas debout, mademoiselle, asseyons-nous et causons.

—Oui, monsieur, causons.

—Mademoiselle Marthe, c'est un immense bonheur que vous me faites en voulant m'associer à votre grande œuvre de réparation.

—Je savais que je pouvais m'adresser à vous en toute confiance.

—Merci, mademoiselle ; mon dévouement sera à la hauteur de votre confiance. Sans tarder, je vais me mettre au travail, établir mes calculs et préparer les actes de restitution.

—Oui, monsieur Rousselet, sans retard ; seulement, je vous demande une chose....

—Dites.

—Votre travail sera un peu long, mes dettes ; je vous prie de n'en parler à personne ; je voudrais que ce que nous allons faire ne fût connu qu'au dernier moment.

—Le secret en sera gardé, je vous le promets.

—Merci. Vous venez de me parler de calculs que vous avez à faire, pouvez-vous me dire ce quoi ils consistent ?

—Certainement, mademoiselle, il faut que l'établisse le compte de chacun des créanciers afin de fixer leurs droits dans la restitution générale.

—Je ne comprends pas bien, monsieur.

—Oh ! c'est bien simple.

—Soit ; mais je vous l'ai dit, je n'comprends rien aux affaires.

—Eh bien, mademoiselle, prenons, par exemple, la ferme du Courant ; M. Raclot a prêté au fermier Lambert une somme fictive de cent trente mille francs, je crois, et en réalité de soixante-dix ou soixante-quinze mille francs. A ce capital doivent s'ajouter les intérêts capitalisés à chaque pour cent jusqu'au jour où la veuve Lambert a été exproprié. Or, si, comme vous en avez l'intention, vous faites rentrer la veuve Lambert en possession de la ferme, elle vous doit la somme prêtée à son mari par votre père, plus les intérêts capitalisés ; alors, comme garantie, nous prendrons hypothèque. Vous comprenez bien, n'est-ce pas ?

La jeune fille répondit par un mouvement de tête.

—Eh bien, mademoiselle, c'est en procédant ainsi que j'établirai les comptes de chacun.

—Monsieur Rousselet, répondit gravement la jeune fille ; en procédant ainsi vos comptes ne seront pas justes.

—Mademoiselle, je vous assure....

—Ou bien, si vous l'aimes mieux, interrompit-elle, ils ne seront pas équitables.

—Mais....

—Excusez-moi, monsieur Rousselet ; je ne veux pas de ces comptes ; vous aves mieux à faire et cela simplifiera beaucoup votre besogne. Restitues purement et simplement à chacun des intéressés la propriété dont mon père l'a dépossédé.

Le notaire fit un bond sur son siège.

—Mais vos droits, mademoiselle, vos droits ! s'écria-t-il.

—Je n'en ai pas, monsieur, je veux n'en avoir aucun. Mon père a causé la ruine de malheureux qui, tous aujourd'hui sont dans la misère ; ah ! monsieur Rousselet, ce sont ces gui ont des droits à faire valoir ; ceux-ci seul ; ils doivent être indemnisés de ce qu'ils ont souffert !.... Vous mettres Mme veuve Lambert en possession de sa ferme du Courant, et lui donneres, en même temps quittance des sommes empruntées à mon père par son mari. Et vous vendres bien faire ainsi pour tous les autres.

—Oh ! oh ! fit le notaire.

Et il resta un instant sous le coup de la stupéfaction.

—Mais, mademoiselle, répliqua-t-il, si vous faites cela, il ne vous restera rien.

—C'est ce que je veux, monsieur Rousselet.

—Heureusement, mademoiselle, en me donnant le mandat de restituer, vous me confiez aussi le soin de vos intérêts. Eh bien l'œuvre de restitution sera accomplie comme vous le voules et j'espère bien que la moitié de la fortune de M. Raclot vous restera.

—Il ne me restera rien, monsieur, vous entendes, rien ! Oui, oui, je ne veux rien de cette fortune mal acquise !

—Vous alles trop loin, mademoiselle, vous exagéres ; toute la fortune de M. Raclot n'est pas due à des manœuvres coupables ; il a travaillé ; dans ses dernières années, il a réalisé de très beaux bénéfices avec les bœufs sortis de ses pâturages. Certes, ce qu'il a gagné ainsi, grâce à son activité, à son intelligence, à son travail, vous appartient bien.

—On ne peut rien gagner honnêtement avec l'argent des autres, avec ce qui appartient à autrui, répliqua froidement la jeune fille.

Permettez-moi de vous le dire, mademoiselle, vous êtes plus terrible, plus implacable envers votre père que ceux qui ont été ses victimes.

—Moi, monsieur, je suis sa fille !

Il y eut un moment de silence après lequel Marthe reprit :

—Monsieur Rousselet, il y a vingt-ans, mon père n'était qu'un pauvre garçon de ferme. Et-ce avec ses seules économies qu'il a acheté ses premières pièces de terre ? On sait ce que gagne un valet de ferme. Alors, déjà, m'a-t-on dit, Mathurin Raclot prêtait à usure. Il s'est marié ; ah ! je veux bien que ma pauvre mère et lui aient travaillé ; mais que gagnent des manœuvres ? Seulement assez pour vivre médiocrement. Cependant mon père augmentait sans cesse son bien. C'est que l'avarice d'une part, les profits de l'usure de l'autre, rapportaient plus que le travail des bras.

Mon père ne cessait d'acheter des terres et il achète si bien qu'il devenait, en moins de quinze ans, le plus riche propriétaire d'Aubécourt.

—Mais, mademoiselle, votre mère a fait un magnifique héritage.

—Ah ! oui, l'héritage de ma grand'tante Martin. Parlons de cet héritage, monsieur Rousselet.

—Deux cent cinquante mille francs, mademoiselle.

—Qui sont tombés entre les mains de mon père par suite d'une captation monstrueuse.

—Mais le testament de la veuve Martin....

—Est un acte inique, monsieur, interrompit la jeune fille avec violence.

—Mme Martin a, en effet, déshérité son frère au profit de sa nièce, votre mère.

—Je veux bien qu'elle ait été circonvenue ; mais, dans cette circonstance, sa conduite n'en a pas moins été odieuse. C'était son frère, monsieur Rousselet, et le malheureux déshérité, chargé de famille,—cinq enfants— était pauvre, dans la misère.

Ah ! ce fatal héritage ! il a été la source de toutes les iniquités de mon père !

Mon grand-oncle Bertrand n'existe plus, sans doute ; mais il y a ses enfants, qui sont probablement aussi, aujourd'hui, chargés de famille et dans la misère. On les a dépossédés, monsieur Rousselet ; à eux aussi il faudra restituer.

—Cent vingt-cinq mille francs, mademoiselle, car la moitié de l'héritage revenait de droit à votre père.

—Vous oubliez de mettre en compte les intérêts capitalisés, de mettre en compte également, monsieur, les longues années de souffrances que la spoliation a fait endurer à mes pauvres parents. C'est deux cent cinquante mille francs, espèces qu'il vous faut peut eux. Vous voyez, monsieur Rousselet, que nous avons besoin de beaucoup d'argent.

—Certes, de la façon dont vous y allez.

—Est-ce que vous ne m'approuves pas ?

—Mais si, mais si, je vous approuve ; seulement....

—Oh ! pas de restriction, monsieur, soyez avec moi, entièrement avec moi.

—Oui, je suis avec vous, comme vous le voules.

—A la bonne heure !

—Mais quel enfant terrible vous êtes ! Enfin, c'est bien, les restitutions seront faites selon votre volonté, et quand nous aurons vendu les Treilles, le domaine et les bois, il vous resterà tout de même une belle fortune assez gentille.

—Voyons, monsieur Rousselet, vous ne voules donc pas me comprendre ?

—Pardon, mademoiselle, mais il me semble....

—Je vous ai dit et je vous répète que je ne veux rien, rien absolument de la fortune de mon père.

—Hé, mademoiselle, riposta le notaire avec un mouvement d'impatience qu'il ne put réprimer, soyez grande, soyez magnifique, soyez la jeune fille la plus extraordinaire qui ait jamais existé ; inspirez toutes les admirations, faites naître tous les enthousiasmes ; placez-vous sur un piédestal qui s'élève jusqu'au ciel, soyez un sage, une divinité ! Mais quand l'œuvre de réparation sera accomplie comme vous l'entendes, comme vous l'exigeas, que voules-vous que je fasse de ce qui restera encore de l'héritage de votre père ?

—Que restera-t-il donc, monsieur Rousselet ? demanda la jeune fille en souriant.

—Je ne peux pas dire au juste, peut-être trois cent mille francs.

—Allons, monsieur, ne soyez pas embarrassé ; comme nous ne connaissons, ni vous ni moi, toutes les victimes, vous mettres en réserve, soit mille francs, qui vous permettront de donner satisfaction aux réclamations qui pourront se produire plus tard.

Avec les deux cents autres mille francs auxquels viendra s'adjoindre ce qui restera des cent mille francs en réserve, nous fonderons à la ville ou ici même, à Aubécourt, un hospice pour les vieillards.

—Ce que femme veut, Dieu le veut, dit le notaire.

Et il s'inclina respectueusement devant la jeune fille.

Celle-ci se leva, et tendant sa petite main fine et blanche à M. Rousselet :

—Tout de suite, vous allez travailler pour moi, n'est-ce pas, monsieur ? dit-elle.

—Dès ce soir, mademoiselle.

—Plusieurs de nos malheureux ont abandonné le pays.

—Nous pourrons les retrouver.

—Vous aures aussi à savoir ce que sont devenus mon grand-oncle Bertrand et ses enfants.

—Il y a lei, dans le dossier de testament de la veuve Martin, deux lettres que M. Bertrand a adressées autrefois à mon prédécesseur ; ces lettres, qui indiquent un domicile, nous aideront à retrouver ces parents de Paris. Aujourd'hui même, je vais écrire à un de mes amis en lui donnant mes instructions, et Montlé, le Pauper, nous enfantera si votre grand-oncle existe encore et ce que font vos petits-cousins.

—C'est bien, monsieur Rousselet, c'est très bien. Je ne retournerai à la communauté que lorsque vous n'aurez plus besoin de moi. Chaque fois que vous aurez une communication à me faire, une signature à me demander, vous pourres me faire appeler ou venir me trouver chez la bonne mère Langier, ma vieille nourrice.

—C'est entendu, mademoiselle, répondit le notaire.

Et il reconduisit la jeune fille jusque dans la rue.

Il rentra dans son cabinet et resta un long moment pensif.

—Est-il possible, murmura-t-il, que cette adorable enfant veuille ainsi faire religieuse ?

Quant à Marthe, elle se sentait heureuse comme un pauvre oiseau longtemps captif, qui vient de reprendre sa liberté.

Les sourdes colères de sa conscience commençaient à s'apaiser.

XIV

Comme il l'avait dit à Mlle Raclet, le notaire allait se mettre à son nouveau travail et ne plus le quitter d'un instant, afin de mener à bien, dans le plus bref délai possible, l'œuvre de restitution et de réparation.

Nature noble et généreuse, M. Rousselet était, sous tous les rapports, digne de la confiance de Marthe, et il était fier de la mission qu'il avait à remplir. C'était un honneur. Et, en dehors de sa satisfaction personnelle, que n'allait pas gagner en considération, en renommée, le collaborateur de Mlle Raclet ?

A peine Marthe l'eut-elle quitté, qu'il s'assit à son bureau et écrivit à son ami de Paris, un jeune notaire qui avait été comme lui, premier clerc, dans une des principales études de la grande ville.

Il lui donnait l'adresse de l'ouvrier fondeur Jules Bertrand, indiquée sur les lettres du frère de la veuve Martin, et le chargeait d'obtenir sur l'ouvrier et sa famille tous les renseignements possibles.

En même temps, M. Rousselet priait son ami de lui envoyer immédiatement deux clercs intelligents, actifs, travailleurs, sérieux et de bonne compagnie.

M. Rousselet avait besoin de deux aides et il les voulait choisis.

Les deux clercs travailleraient avec lui, dans son cabinet, mangeraient à sa table, coucheraient dans la maison, n'auraient aucune communication avec les autres clercs de l'étude et ne devraient parler à qui que ce fût de leur travail avec M. Rousselet.

Sa lettre écrite et portée au bureau de poste, le notaire se mit à compulser et à mettre en ordre les nombreux et volumineux dossiers Raclet.

Il consacra à ce travail toute sa journée, jusqu'à minuit et le lendemain de sept heures du matin à midi.

A deux heures le juge de paix étant prévenu, on fit au château la levée des scellés.

On trouva dans le coffre-fort de Mathurin Raclet cinq cent trente-deux mille francs en espèces, billets de banque, rentes sur l'État, actions et obligations de chemins de fer. Plus, dans un petit coffret, les bijoux donnés à Marthe par son père.

Dans la soirée, pendant que ses clercs commençaient à inventorier le notaire parta le coffret à la pensionnaire de la mère Langier.

—Ces bijoux m'ont été donnés par mon père, en effet, dit la jeune fille à M. Rousselet, mais j'ai cru devoir les lui rendre ; vous voudres bien les considérer comme objets mobiliers appartenant à la succession, les comprendre dans votre inventaire et les faire figurer à votre vente mobilière.

—Mais, mademoiselle, permettes-moi.

—Vous connaisses mes intentions, monsieur Rousselet. Je vous en prie, n'insistes point.

Le notaire dut remporter le coffret et ce qu'il contenait.

Le lendemain, le trésor de l'avare était porté à la ville et déposé à la succursale de la Banque de France.

En même temps qu'il procédait activement à l'inventaire des biens, meubles et immeubles, laissés par Mathurin Raclet, M. Rousselet prenait ses dispositions pour la prochaine mise en vente du domaine d'Aubécourt, des bois de Noncourt et de Ligoux, le tout divisé en quatorze lots, et des diverses propriétés formant la ferme des Treilles. Ce fermage, nous l'avons dit déjà, se composait en partie de vignes, et pouvait se diviser, au gré des acquéreurs du pays, en un nombre de lots plus ou moins considérables.

Le jeune notaire connaissait le monde à qui il allait avoir affaire et savait que ces propriétés morcelées, appelées par le défaut de ferme des Treilles, seraient d'une vente facile.

M. Bondois avait vite appris que son confrère d'Aubécourt s'occupait des affaires de la succession Raclot, évidemment parce que l'héritière l'en avait chargé.

Il se mit dans une grande colère contre M. Rousselet, ce flagorneur, cet intrigant, qui s'était certainement servi de moyens....inqualifiables pour lui prendre sa meilleure cliente.

Sans tarder, il était venu trouver Marthe.

—Mademoiselle, lui avait-il dit, que viens je s'apprendre ? Quel, vous aves mis vos affaires entre les mains de Me Rousselet.

—Oui, monsieur.

—Vous avez mal agi, mademoiselle.

—Je ne le crois pas, monsieur.

—Me Rousselet n'était pas le notaire du regretté M. Raclet.

—C'est vrai, monsieur, mais il est devenu le mien.

—Nouveau venu dans le pays, il ne connaît pas comme moi vos affaires.

—C'est possible, monsieur, mais il a ma confiance.

—Pourtant, mademoiselle, vous m'aviez promis....

—Je ne vous ai rien promis, monsieur ; je vous ai dit que lorsque cela serait nécessaire, j'aurais recours à vous ; vous voudrez donc bien donner à M. Rousselet, vous qui connaissez mes affaires mieux que lui, tous les renseignements qu'il pourra vous demander en mon nom.

Le notaire Bondois s'était mordu les lèvres et retiré l'oreille basse.

Les deux clercs de Paris étaient arrivés.

Après une assez longue conversation avec M. Rousselet, celui-ci leur avait tracé de la besogne, et ils s'étaient immédiatement mis au travail.

Marthe avait demandé que tout fût fait secrètement ; le secret fut gardé.

Les habitants d'Aubécourt ne comprenaient pas pourquoi Mlle Raclet demeurait chez sa vieille nourrice, où elle était assez mal logée, quand elle avait son château si encore deux maisons dans le village, dont l'une n'était pas habitée.

On aurait donné beaucoup pour connaître les intentions, les idées de la jeune fille.

Elle voulait donc réellement se faire religieuse, puisqu'elle ne quittait pas son habit de novice ! Mais alors, que faisait-elle de son immense fortune ?

On ne pouvait pas admettre qu'elle eût l'intention de donner tout cela à la congrégation des dames dominicaines.

Et les commentaires ne tarissaient point.

L'existence plus que modeste de Mlle Raclet, le repas sobre et rigoureusement commun avec la mère Langier étaient aussi un sujet de grand étonnement.

C'était bien la peine d'être aussi riche pour vivre ainsi, comme les plus pauvres.

Elle avait de l'argent à ne savoir qu'en faire et ne donnait pas un sou aux malheureux. Et l'on avait dit qu'elle était bonne et serait charitable !

Fourrant à Aubécourt et dans les villages voisins, il ne manquait pas de malheureux à qui elle aurait pu faire un peu de bien.

Décidément, c'était une fille sans cœur, égoïste et avare comme son père.

Néanmoins, était-ce à cause de l'habit que portait la jeune fille ? on ne lui faisait pas mauvaise mine ; on la saluait quand elle passait et quelques femmes se hasardaient à lui adresser la parole.

Marthe n'était ière avec personne, elle répondait les saluts et répondait toujours à ceux qui lui parlaient.

Un matin, Me Rousselet vint trouver sa jeune cliente dans sa petite chambre....

—Mademoiselle, lui dit-il, la lettre de Paris, que j'attendais, est enfin arrivée ce matin.

—Eh bien, monsieur ?

—Votre grand-oncle Jules Bertrand, vieillard de soixante-quinze ans, existe encore.

—Ah ! quel bonheur ! s'écria Marthe.

—Voici la lettre de mon ami, mademoiselle, vous pouvez la lire.

Le lendemain, le notaire de Paris avait ces quatre pages remplies d'une écriture fine et serrée.

(A continuer.)

BULLETIN FINANCIER.

Samedi, 17 septembre 1887.

COMPTOIR D'ESCOMPTE (CLEARING HOUSE) DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

	Banques.	Banques.
Balances hier	$611,581 00	$97,645 00
Moins balances de ce matin	747,921 00	127,533 00

MONNAIE ETRANGERE.

Francs		
Pièces de 5 francs		
Pièces de 20 francs	3.90	3.90
Louis	3.80	3.85
Pièces de 10 francs		
Pièces espagnoles		
Doublons espagnols		
Onces espagnoles		
Onces mexicaines		
Pièces de 20 pesos mexicaines	19.40	19.45
Or de l'Amérique du Sud	par par	par par
Or mexicain	4.75	4.75
Or de la Californie	par par	par par
Or australien, poids légal	3.90	3.97
Or australien monnaie	3.60	3.70

MARCHE MONETAIRE.

Nouvelle-Orléans.—L'argent est assez bonne demande, mais abondant et stable.

Prêts sur demande : par banques 7 à 8 pour cent ; en dehors des banques, — à 7 pour cent. Les taux d'escompte par un cent comme suit : Papier de commerce escomptable 7 pour cent

—— —— Al..... 8@9 ——

Prêts sur garanties collatérales..... 8@9 ——

Hypothèques A1..... 7@8 ——

New York—Taux de l'argent, 4 pour cent.

Londres—Taux de la Banque d'Angleterre 4, comptés, 101 5/16 à 101 7/16 ; argent en liquidé à 4 à 4½, U. S. d'a. 127¾ ex coup.

Paris—Rentes, 81,32½.

CHANGE.

Banques	
Le STERLING est calme.	
Commercial de service A1	
Chèques	4.77@4.78½
Chèques sur banques	4.83
Obligations jours	

Les FRANCS sont calmes.

Chèques de banques	5.18¾@5.18¾
Traites de banques	5.15¾
Obligations jours	

Le CHANGE A VUE SUR NEW YORK est facile.

Traites de commerce 81 75 à 1 66 d'escompte.

Traites de Banques nationales.

Les banques vendent des chèques au pair pour le taux de escompte.

VENTES A LA BOURSE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Bureau à 11 A. M.

10 actions de CC Streetcar Co	21¾
19 actions de Citizens' Bank	18¾

Entre les bureaux de 11 a. m. et de 2 p. m.

10 actions de Carrollton RR	9 74½

ACTIONS ET BONS.

Dernières cotes de H. G. Hunt Exchange.

Banques.	Valeur en pair	Offres	Demandes de vente
Canal & Banking Co	100	122	----
Citizens'	100	140	84
Commerce National	100	142	----
Germania Savings	100	145	----
Mechanic National	100	145	----
Louisiana National	100	----	140
Metro. Loan & Savings	100	----	----
Mechanic National	100	----	----
N O National	100	----	----
People's	50	----	----
Union National	100	----	----
Union National	100	102½	105½
Whitney National	100	150	----
Compagnies d'assurance.			
Crescent Ins	100	74½	74¾
Fireman and Traders Ins	100	----	70
Louisiana Ins	100	----	----
Germania Ins Co	100	----	----
Hibernia Ins	100	70	76
Home Ins	100	----	80
Hope Ins	100	----	----
Lafayette	50	----	----
Mechanic Mutual	100	51½	----
Mechanic and Traders	100	----	----
N Orleans Ins Ass	20	----	----
N Orleans Ins Co	50	----	26
People's Ins	20	----	----
Sun Mutual Insurance	100	----	----
Southern Ins Co	100	----	----
Southern Mutual	100	119	----
Chemins de fer urbains.			
Carrollton	100	74½	74¾
Crescent City	100	61½	65
Canal and Claiborne	100	----	----
New Orleans City	100	99½	100
Orleans	50	----	55
St-Charles Street	50	----	----
Actions diverses.			
Bienville Oil Works Co	100	----	----
Louisiana Brewing	100	21½	----
Jeffer City Gas Light Co	100	----	----
Commerce Ice Co	100	----	----
Louisiana Ice Man Co	50	5	9½
La Belle Cemetery Co	100	----	----
La Oil Co	100	----	----
Mondale Cemetery Ass	100	----	----
N O Gas Light Co	100	61½	65
N O Waterworks Co	100	64	64½
Plaisance Crescent Oil Co	100	----	----
Pontchartrain Co	100	----	----
Robertson Brush Electric Light Co	100	30	45
Louisiana Electric Ly Co	100	----	----
Jockey Club		----	----
Bons d'Etat.			
Louisiana 4's		95	95½
—— 7's (Baby bonds)		----	----
Bons de ville.			
Premium	100	128½	----
Premium drawn number		----	----
Privileges Premiums		----	----
Consolidated 6's			
—— —— Coupons	100½	110	----
Consolidated Extended		109	----
—— —— Coupons	100½	110	----
Extended 6's			
—— —— Allmed		----	----
—— —— Waive Warr		----	----
—— —— Park		----	----
City 6 000 Certificates		----	----
City 6 000 Cts for Consol Coup	100½	104	----
City 5		96½	----
City 7's old		----	----
—— —— new		----	----
—— —— gold		----	----
Bons divers.			
Cotton Exchange Stock		----	----
Produce Exchange Stock		----	----
Stock Exchange Stock		----	----
Mechanics, Dealers and Lumbermen's Exchange Stock		----	----
U S 4s, c.		----	----
Canal A Orl. 88 RR mort		----	----
C. H. L. & N. R. R. Co.		----	----
Jackson RR 2d mort. coup		----	----
Jackson RR 2d mort. deb		----	----
Morgan's L & T 1st gold mort		----	----
N O Pacific RR 1st gold mort		----	----
St-Charles Hotel Co mort		----	----
Crescent City 1st		----	----
—— —— new		----	----
N O City RR Co mort		----	----
St-Charles St RR mort		----	----
N O Waterworks Co mort		----	----
La Ice Mfg Co mort		----	----
Levee & Cotton Press mort		----	----
La Electric L. Int mortgage		----	----
Certificats et Warrants.			
State Warrants Ordin. 1884		----	----
State Warrants Ordin. 1886		----	----
—— de de 1886		----	44
—— de de 1887		----	----
Police Cts		----	----
School Cts		----	----
Jud. Int. Cts. on State Orders		----	50
—— —— —— new		----	----
Jud. Int. Cts. on State Orders No 15 (Act. 1.1880)		----	----
Unpaid State Coupons prior to No 15		----	----
Unpaid City Coupons		----	----
Half paid Coupons		----	----
State Bologni Warrants		----	----

1 Avec dividende. 2 Sans dividende.
3 Avec coupon. 4 Sans coupon.
5 Ordonnance 5 jours. 6 New Stock.
Pour montant de $5000 et plus de $1000

BULLETIN COMMERCIAL.

COTON.

Offres cotes pour les marques du pays et ligne cotes sont prises des dépêches de la Presse Associée et notre rapport hebdomadaire de New Orleans Cotton Exchange.

MARCHE DE LA NOUVELLE-ORLEANS

SUR PLACE.

Le Cotton Exchange a rapporté aujourd'hui des ventes de 1000 balles, dont [illegible] balles uniquement à [illegible] pour les marques blanches.

Reçues sur contrats, — balles.

	Aujourd'hui	Hier	Même jour la semaine dernière
Low Ordinary	6¾	6¾	[illegible]
Ordinary	6¾	6¾	[illegible]
Good Ordinary	8	8	[illegible]
Low Middling	8¾	8¾	[illegible]
Middling	9 1/16	9 1/16	9 1/16
Middling Fair	9¾	9¾	[illegible]
Middling Fair	9¾	9¾	[illegible]
Net	[illegible]	[illegible]	[illegible]

FUTURES.

Cotons et cotées.

Septembre 9,00 à 9,02, octobre 9,02 à 9,04, novembre 9,06 à 9,07, décembre 9,09 à 9,24, janvier 9,21 à 9,22 février 9,01 à 9,23, mars 9,11 à 9,12, avril 9,22 à 9,23, mai 9,26 à 9,24, juin 9,41 à 9,42.

Les ventes consistaient en 30,400 balles.

MARCHES DIVERS.

Aujourd'hui le mémoire était coté à la Nouvelle-Orléans à 9 1/16 ; à Galveston à 9 1/16 ; à Mobile à 9 ; à Savannah à 9 ; à Charleston à 9 à 9 1/16 ; à Wilmington à 9¼ ; à Norfolk à 9¾ ; à Boston à 9¾ ; à New York à 9 15/16 ; à Baltimore à 9¾ ; à Philadelphie à 10 ; à Augusta à 9 ; à Augusta 9.

MARCHE DE NEW-YORK.

SUR PLACE.

Cotons.

Cotes : Ordinary 7¼ ; Good Ordinary à 8¾ ; Strict Good Ordinary à 9 1/16 ; Low Middling 9 7/16, Middling Upland 9 15/16 ; Middling Gulf 9 15/16.

FUTURES.

Stables.

Septembre 9,47 à 9,48, octobre 9,59 à 9,64, novembre 9,66 à 9,68, décembre 9,81 à 9,82, janvier 9,90 à 9,95, février 9,98 à 9,99, mars 9,97 à 9,99, avril 9,98 à 9,97, mai 9,97 à 9,98, juin 9,98 à 9,99, juillet 9,97 à 9,98.

MOUVEMENT DU COTON.

RECU, NEF—A la Nouvelle-Orléans, depuis le 1er septembre, 46,142 balles, même époque l'année dernière, 50,500 balles ; à bord des navires pour les Etats-Unis, 238,127 balles, même époque l'année dernière, 150,004 balles.

EXPORTATIONS A L'ETRANGER—Un m jour la Nouvelle-Orléans depuis le premier septembre, 12,229 balles, même temps, l'année dernière, 4,972 balles, de tous les ports des Etats-Unis, 12,229 balles, même temps l'année dernière, 68,167 balles.

STOCKS—A la Nouvelle-Orléans, 26,762 balles, même temps l'année dernière, 32,242 balles ; dans tous les ports des Etats-Unis, 812,820 balles, même époque, l'année dernière, 1,124,220 balles.

MARCHE DE LIVERPOOL.

SUR PLACE.

Cotons et plus ferme.

Cotes — 5½d pour le Middling Uplands et 5½d pour le Middling Orléans.

FUTURES

1 p.m.—Stables.

MARCHES DU HAVRE.

Cotons et stables.

Cotes—59 fr. pour le Très Ordinaire (sur place) et 65 fr. pour le Low Middling tous mars.

SUCRE ET MELASSE.

Rapport officiel du Louisiana Sugar Exchange.

SUCRE—Open kettle et Centrifugal ferme.

Vente 32 barils et 4 boucauts de sucre et 150 barils de mélasse.

OPEN KETTLE—

Choice	—@—	—
Fully prime	—@—	—
Prime	—@—	—
Fully fair	—@—	5¾
Good fair	—@—	—
Fair	—@—	—
Good common	—@—	—
Common	—@—	—

CENTRIFUGAL—

Choice granulated	—@—	—
Off granulated	—@—	—
Choice white	6 1/16@6 3/8	6¼
Prime white	6 1/16@6 3/16	—
Choice off white	—@—	—
Prime yellow clarified	—@—	6¾
Choice yellow clarified	6 3/16@—	—
Prime yellow	—@—	—
Off yellow	—@—	—
Seconds	4½@ 5¾	5¾

MELASSE—Open kettle nominal.

Fancy	—@—	—
Choice	—@—	—
Fully prime	—@—	—
Prime	30 @—	—
Good fair	—@—	—
Fair	—